

Procès verbal

Le samedi 21 mars 2026 à 11 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Nathalie CHIARAVITA, le membre du conseil le plus âgé.

Présents : VIGNERON Franck, TEISSIER Nicolas, CLAUDON Florent, GAZEUX Léa, CHIARAVITA Nathalie

Représentés :

Absents et excusés : THIRIAT Margaux

Ordre du jour :

Election du maire

Détermination du nombre d'adjoints

Election des adjoints de la commune

Délibérations du conseil :

Election du maire (N° DE_007_2026)

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-7, L.2122-1, L.2122-4 et L.2122-7, L.2122-8,

Considérant que le plus âgé des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'assemblée,

Considérant que le membre le plus âgé, président, invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire par vote à bulletin secret, conformément à l'article L.2122-7 du code général des collectivités territoriales susvisé,

Considérant ainsi que le résident lance l'appel à la candidature pour la fonction de maire,

Considérant la candidature de Monsieur Franck VIGNERON

Considérant que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote.

Après avoir procédé aux opérations de vote,

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 7

Nombre de conseillers municipaux présents : 6

Nombre de conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 6

Majorité absolue : 4

A obtenu : Monsieur Franck VIGERON : 6 voix (six voix)

Monsieur Franck VIGNERON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Détermination du nombre d'adjoints (N° DE_008_2026)

Le conseil municipal,

Vu l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseillers municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal étant de 7 , le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 2 adjoints,

Vu la proposition de Monsieur Franck VIGNERON, le maire de créer 2 postes d'adjoints au maire;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DECIDE de créer 2 postes d'adjoints au maire.

CHARGE Monsieur Franck VIGNERON, le maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 2 adjoints au maire.

Election des adjoints au maire (N° DE_009_2026)

Vu le code des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-7-2;

Considérant que, dans les communes de moins de 1000 habitants, les adjoints sont élus au scrutin de la liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un

troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus;

Considérant que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

1 Liste déposée (TEISSIER Nicolas et CHIARAVITA Nathalie)

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour du scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 6

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 5

Majorité absolue : 4

A obtenu

Liste de TEISSIER Nicolas : 5 voix (cinq voix)

La liste produite par Nicolas TEISSIER ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés adjoints au maire et immédiatement installés, les candidats figurant sur cette liste, ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.

Nicolas TEISSIER : 1er adjoint

Nathalie CHIARAVITA : 2ème adjointe.

Président de séance

Secrétaire de séance